

QUAND LA PESTE RAVAGEAIT NOS PORTS FLAMANDS...

(Contribution à l'histoire de la quarantaine dans les provinces belges.)

Par Albert de BURBURE de WESEMBEEK,
membre de l'Académie de Marine.

Depuis une cinquantaine d'années, la Belgique n'a connu que des cas isolés et plutôt bénins de choléra. Mais, au cours des siècles précédents, des épidémies de peste, présentant toujours un caractère d'effroyable horreur, apparaissaient très fréquemment.

A partir du XVI^e siècle, des mesures conservatoires furent prises. Dès qu'une maladie contagieuse se déclarait à bord d'un bateau, ce dernier, avant d'aborder, était tenu de hisser le pavillon jaune le long de la drisse.

C'est ainsi que Bruges, Anvers, Nieuport et Ostende virent successivement apparaître le malifique pavillon de désolation. Mais c'est surtout ce dernier port qui, en raison de relations suivies entretenues avec les pays lointains, eut dans la suite le triste privilège de le voir, de plus en plus souvent, flotter sur son indocile rade.

Les îles, les fameuses îles d'aventures posées sur les océans comme des corbeilles pleines de fruits, n'importait point seulement de précieuses épices ou de multicolores perroquets. Le beau navire de la chanson dissimulait aussi dans ses cales les pestes sournoises ou d'autres mystérieuses maladies tropicales. C'était surtout l'été que la mer peu chiche de ses lugubres présents les apportait comme en se jouant, dans l'or du soleil avec la complicité d'un ciel trop bleu.

Etant donné l'état fort précaire de la médecine d'alors, et la naïveté des remèdes pharmaceutiques, on conçoit la rapidité avec laquelle le fléau pouvait se répandre et donner lieu à un épouvantable nécrologue.

En 1655 — relate Jacob Bowens dans son intéressant *Nauw Keurige Beschrijving van Ostend* — un navire apporta la

peste aux habitants de sa ville natale et une grande partie de la population ostendaise fut décimée.

En 1655, la mort nourrie des sucs vénéneux des terres inconnues fit de nouveau tinter devant le lazaret d'Ostende les grelots de la peur. La *Chronijcke van Brabant* nous apprend que l'épidémie fut semée par un voyageur qui avait dans sa malle des vêtements de laine contaminés. La peste se répandit bientôt avec une violence extrême et une maison sur deux fut marquée de la fatidique croix blanche. Pendant un an et demi la funèbre charrette où l'on entassait les morts ne cessa de cahoter sur les pavés pointus de la ville. Au bout de ce laps de temps, plus de la moitié de la population avait disparu. Les ravages furent surtout effroyables au sein de la bourgeoisie. En 1668, le nombre des bourgeois était en effet tombé de 3,500 à 300.

De tels chiffres nous donnent une idée de l'horreur épouvantable du fléau. Nous avons vu jadis chez feu M. de Beau-court de Ghistelles une vieille gravure évoquant l'accoutrement avec lequel les médecins circulaient dans les rues au moment de la contagion. Cette gravure qui n'exprime que trop l'excès de la peur des disciples d'Esculopes représentait un docteur ostendais en visite chez ses malades. Son costume se composait d'une longue robe, d'un manteau, de bottines, de culottes et d'un chapeau. Les mains étaient couvertes de gants larges en maroquin et armées d'une canne. On se servait de ce bâton de Saint-Roch, long de huit à dix pieds, pour écarter les passants et les chiens. La figure était couverte d'un masque de maroquin avec des yeux de cristal. Au milieu du visage, on voyait un prolongement très prononcé, en forme d'un énorme nez de perroquet. Ce nez était, d'après le sommaire de la gravure, rempli de parfum et oint intérieurement de matières balsamiques.

La grande affaire était d'enterrer les morts et de faire aussi disparaître les cadavres susceptibles de devenir un nouveau ferment de la maladie. La confrérie des pénitents — que l'on trouvait dans toutes les localités importantes de la Flandre — se chargea de ce soin. Cette confrérie qui s'était déjà vouée au soin pieux d'aller recueillir les cadavres des suppliciés pour les ensevelir de ses propres mains jouissait d'une telle estime que, dans les cérémonies publiques, elle prenait le pas sur

toutes les autres associations. Elle fit preuve du plus héroïque dévouement.

La grande peste ostendaise s'étendit à d'autres villes de Belgique et Anvers lui-même n'en fut pas indemne. Les remèdes préventifs employés pour lutter contre l'atroce maladie restèrent enfantins. Le plus usuel consistait à brûler une once de « soufre » au milieu de chaque chambre.

Un demi-siècle plus tard, une nouvelle alerte se produisit à Ostende. En effet, la peste s'étant déclarée à Dantzic, un placard très sévère dut en 1710 défendre l'entrée dans les ports belges de tout navire provenant des régions de la Baltique. Comme la maladie contagieuse s'était étendue à d'autres ports européens, un nouvel édit du 16 décembre prohiba rigoureusement l'introduction de toutes les marchandises en laine.

Malgré ces précautions, des cas douteux se produisirent à Ostende. Aussi la population commença-t-elle à s'affoler. Pour chasser la menaçante peste et relever le moral, un membre de la municipalité proposa l'emploi singulier de violons et de tambours qui, jouant dans les divers quartiers de la ville, devaient égayer la population et éloigner ainsi la déprimante tristesse. Le bourgmestre ayant pris conseil à Bruxelles, auprès d'un maître de l'art, ce dernier répondit en conseillant d'allumer « des feux, dont la vapeur, rencontrant les corpuscules infects répandus dans l'air, les dilateront avec violence, les mettront en pièces et leur enlèveront le venin mortel dont ils sont remplis avant qu'ils puissent être communiqués ».

Sourions !

En 1720, un navire du capitaine Chataut chargé de Levantins ayant fait entrer en franchise la peste à Marseille, le grand port français fut à son tour décimé par la terrible maladie. On enterrait jusque mille cadavres par jour et, au bout de quelques mois, une population de plus de 90,000 habitants se trouva réduite à 50,000 âmes.

Pour épargner à la Belgique les horreurs qui désolaient la France, le marquis de Prié, gouverneur des provinces autrichiennes s'empressa d'ordonner des mesures de défense très énergiques.

Voici d'ailleurs en quels termes le journal bruxellois, les *Relations Véritables*, signale, dans son numéro du 27 septembre 1720, les dispositions prises :

« Le gouvernement a pris les précautions nécessaires pour éloigner du pays la communication d'un mal si dangereux; ainsi, entre autres, il a fait défense rigoureuse de laisser entrer aux ports d'Ostende et de Nieuport, les vaisseaux venant de Marseille et autres lieux infectés ou qui peuvent avoir eu communication avec eux. Il ordonne de faire garder les côtes de la mer pour empêcher qu'on y débarque des équipages ou quelques effets de charge de ces vaisseaux. »

Ostende se mit de nouveau à trembler, car on craignait que, malgré tout, le perfide fléau qui avait fait déjà son apparition dans d'autres villes françaises ne s'infiltra sournoisement. Il fut de mode de porter sur le creux de l'estomac, en guise de préservatif, de biarrres sachets. Ces sachets contenaient diverses racines et exutoires en poudre : le camphre, la vipère, le sang humain en poudre, et par dessus tout cela un crapaud desséché. On recommanda aux habitants de se laver avec de l'eau de sauge et de sucer des morceaux de racine d'angélique. Pour approcher un malade suspect, il était de règle de s'attacher sous le nez une éponge trempée dans le vinaigre, de ne jamais respirer de la bouche et enfin de ne pas avaler la salive.

Ces précautions n'étaient pas inutiles, car on venait d'apprendre par surcroît que l'*Ambitieuse*, partie de Cette sous le commandement du capitaine Henri Peel, voguait vers notre littoral, décimé à la fois par la peste et par la famine. Repoussé à Dunkerque et en Hollande, le capitaine du navire espérait, en désespoir de cause, pouvoir se réfugier sur les côtes belges.

Le 17 octobre, l'*Ambitieuse* tentait d'entrer dans le port d'Ostende, mais les batteries d'artillerie obligèrent le malheureux bâtiment à prendre le large et à poursuivre son douloureux calvaire.

Au cours de la nuit, l'*Ambitieuse*, saisie par une horrible tempête ne permettant pas à l'équipage réduit et épuisé de réagir, fut jetée sur le sable de la plage, entre Ostende et Blankenberghe.

Mais la population ayant alerté la garnison d'Ostende, un peloton de cavaliers accourut au galop, traçant un cordon sanitaire autour des pestiférés. Ceux-ci purent enfin se réfugier dans des huttes de bois hâtivement construites dans les dunes. C'est là qu'ils restèrent en observation.

Le capitaine de l'*Ambitieuse* y mourut des suites d'une ina-

nutrition prolongée. Quant à son navire, il fut brûlé avec sa cargaison composée de ballots de laine et d'épices.

Les quarante jours de l'habituelle quarantaine étant écoulés, les survivants de l'équipage purent regagner Ostende en bonne santé. Quant aux Ostendais alités dont nous avons parlé plus haut, on reconnut qu'ils n'étaient pas pestiférés, mais plutôt malades de peur que d'autre chose.

Cependant, dans l'intervalle, des mesures plus rigoureuses encore furent prises par le gouvernement. Les *Relations Véritables* nous en donne un écho dans son numéro du 22 octobre 1722 :

« Un édit du marquis de Prié défend à tous les vaisseaux et bâtiments venant des ports de France dans la Méditerranée d'entrer dans les portes et harses du pays.

» Il est ordonné d'aller au devant des navires qu'on verra paraître, de leur dire par le moyen de porte-voix, au cas qu'ils viennent des dits ports qu'ils seront coulés à fond s'ils approchent; que tous vaisseaux venant des ports de France et de l'Océan fassent quarantaine; que les capitaines et maîtres des dits vaisseaux remettent leurs lettres de santé à ceux qu'on y commettra; qu'on ne pourra débarquer pendant les quarante jours que vins, brandevins, eaux-de-vie, huile, sirop, riz, grains, etc., mais point du tout les marchandises susceptibles d'infection; que personne ne pourra débarquer ou communiquer avec eux, sous peine de vie; qu'on fasse la garde sur les côtes afin que personne ne contrevienne à ce que dessus et qu'on fasse feu sur ceux qui voudraient faire résistance. »

Lorsque en 1831, nos législateurs votèrent la loi qui réglemente aujourd'hui le régime sanitaire des provenances étrangères et les mesures de défense à prendre sur les côtes et dans les ports, ils ne firent que s'inspirer des édits promulgués un siècle plus tôt au nom de l'empereur Charles VI.